

ACADEMIE DE RENNES

ETABLISSEMENT
Collège Georges Brassens
35650 LE RHEU

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2016/2017

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 22 novembre 2016.

Présidence de : M. DANDIN, Principal

Quorum : 15

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 5

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	N°
Approbation de procès-verbal du 6 octobre 2016					
Validation du tableau récapitulatif des commissions 2016-2017					
Lecture et approbation du règlement intérieur du Conseil d'administration					
<u>I- Affaires pédagogiques et Vie scolaire.</u>					
Sujet 1.1 Voyages scolaires					
Sujet 1.2 Information sur le programme du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) et du Conseil de Vie Collégienne (CVC)					
<u>II - Affaires administratives et financières</u>					
Sujet 2.1 Délégation de signature (du Conseil d'administration à la Commission Permanente et du Conseil d'administration au Chef d'établissement)					
Sujet 2.2 Budget 2017					
Sujet 2.3 Contrats et conventions					
Sujet 2.4 Mise au rebut					
Sujet 2.5 Décisions budgétaires					
Sujet 2.6 Acceptation d'un don					
<u>III – Questions diverses :</u>					
Sujet 3.1 Point sur les effectifs en classe de 6ème					

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 22 novembre 2016

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	x						
	Adjoint	THEPAUT Françoise	x						
	Gestionnaire	NICOLAS Philippe	x						
	CPE	GAILLARD Michel	x						
Elus locaux								
	Collectivité de rattachement	COULOMBEL Ludovic				x			
	Groupement de commune	BILLARD Armelle				x			
	Commune siège	PITTOIS Yannick	x						
	Commune siège	PETARD – VOISIN Mme				x			
Personnalité qualifiée								
		GAY Mathilde	x						
Total	9		6	1	2				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	DELEBECQUE Christophe	x						
		LEGEAIS Vincent	x						
		STEFFANUT Sylvie	x						
		LEPINEL Catherine	x						
		HERFRAY Caroline	x						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	MUTSHE Jean-Pierre					x		
		MONTAROU Karine	x						
		LECORGNE Franck	x						
		LUCHINI Nicolas	x						
		BLOUTIN Jeanine					x		
Total	10		8	1	1				
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	PETIT Patricia				x			
		BOSCHER Eric	x						
		NICHOLAS Gwenaëlle				x		THEARD Sylvie	x
		MUNIER Marie-Christine	x						
		ROUSSEL Hervé	x						
		LASSALAS Jacques	x						
	MAHEO Mathieu					x			
Elèves		KODIA Angélique	x						
		BAUDOIN Manon	x						
		PICHAULT Antoine	x						
Total	10		7	1	2			1	

Ouverture de la séance : 17 h 30

Monsieur le Principal accueille les membres de ce premier conseil d'administration après les élections et les remercie de leur engagement au sein du collège à travers cette instance.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 6 octobre 2016 est approuvé après une modification portant sur le quorum, une erreur de report et une précision de vocabulaire concernant les protocoles d'accompagnement des élèves.

Monsieur le Principal donne lecture de l'ordre du jour du conseil d'administration et demande de corriger le deuxième point des affaires administratives et financières.

Monsieur le Principal installe ensuite les différentes instances issues du conseil d'administration et précise pour chacune d'entre elles leur rôle et leur composition.

M. le Principal rappelle qu'à ces instances s'ajoutent le conseil pédagogique, le conseil de classe, le conseil d'enseignement qui ne sont pas des instances du conseil d'administration.

Un membre du conseil d'administration demande des précisions sur la composition de la commission éducative et notamment concernant le nombre d'enseignants, deux ou trois. Monsieur le Principal indique que la réglementation en matière de communication éducative n'impose pas un nombre de membres mais laisse la liberté à l'établissement de la composition de cette commission. Il propose au membre du conseil d'administration de lui remettre le tableau qu'il pourra modifier sur ce point en concertation avec ses collègues.

Ce tableau modifié sera présenté au prochain conseil d'administration.

M. le Principal remet aux membres du Conseil d'administration le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité

RUBRIQUE I. Affaires pédagogiques et vie scolaire

Sujet 1.1 Voyages scolaires

Monsieur le Principal rappelle que six voyages et échanges sont organisés cette année pour l'ensemble des élèves de 3^{ème}.

Quatre voyages scolaires sont présentés ce soir, essentiellement dans leur dimension budgétaire. Le projet pédagogique de chacun de ces voyages sera présenté à un autre conseil d'administration.

La règle de ne pas dépasser les 350 euros de participation par élève est maintenue. Des actions ont été mises en œuvre par les classes concernées (vente de gâteaux, chocolats...) pour aider à financer les voyages. Les sommes récupérées par ces actions seront déduites du montant total par famille.

Délibération par voyage :

Exeter (classe de 3^{ème} Bruyère) : la somme demandée aux familles est de 350 €.

Adopté à l'unanimité – Délibération n° 20

Irlande (classe de 3^{ème} Carmin et 3^{ème} Lilas) : la somme demandée aux familles est de 350 €.

Adopté à l'unanimité – Délibération n°21

Barcelone (classe de 3^{ème} Tamaris) : la somme demandée aux familles est de 350 €.

Adopté à l'unanimité – Délibération n°23

Rome (une partie des élèves de 2 classes de 3^{ème} Ajonc et 3^{ème} Bruyère et des élèves de 4^{ème}) : la somme demandée aux familles est de 350 €.

Adopté à l'unanimité– Délibération n°18

Un des représentants des enseignants demande à M. le Principal comment gérer les élèves qui ne partent pas à Rome. En effet, seuls les élèves qui ont cours d'italien vont à Rome, en sachant que ces élèves sont répartis dans plusieurs classes de 4^{ème} et 3^{ème}. M. le Principal a conscience du problème mais il indique la difficulté de faire partir toutes les classes en voyage la même semaine. Il y aura donc des modifications importantes des emplois du temps pour les élèves qui ne partent pas en raison de l'absence des professeurs accompagnateurs. A contrario, les élèves en voyages scolaires devront récupérer des éléments de cours. Les enseignants sont depuis longtemps habitués à organiser leurs cours pendant ces périodes.

Sujet 1.2 Information sur le programme du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) et du Conseil de Vie Collégienne (CVC)

Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté :

Mme la Principale adjointe présente l'ensemble des actions CESC (Programme d'éducation à la santé et à la sexualité et prévention de comportements à risques)

Les actions générales réalisées ou en projet sont les suivantes : Participation à la semaine du respect qui a eu lieu du 10 au 14 octobre 2016. Une conférence destination des parents est également prévue, mais pas encore programmée.

D'autres actions sont prévues par niveau de classe :

Niveau 6^{ème} : Visite expo sur le harcèlement à l'espace jeunesse du Quai

Information Kéolis (Réseau Star)

Petit déjeuner les 23/11 et 30/11

Une action de prévention Internet pourra également être organisée

Niveau 5^{ème} : Petit déjeuner les 8 et 15 mars 2017

Intervention de la Ligue contre le cancer sur les méfaits du tabac

Réalisation de set de table par les élèves

Niveau 4^{ème} : Vie affective et amoureuse

Prévention contre l'addiction

Niveau 3^{ème} : Le planning familial

Monsieur le Principal présente également des projets à l'étude : une réflexion est en cours sur la reconduction du Point écoute, en partenariat avec l'assistante sociale.

Un autre projet est de proposer à des élèves d'être référents pour intervenir sur des conflits. Il s'agit d'une médiation par les pairs. Un représentant des parents d'élèves demande si cela rejoint les problèmes de harcèlement. En effet, une réflexion est en cours au niveau de l'Association des parents d'élèves sur des actions à mettre en œuvre par rapport au problème de harcèlement.

Il a également été décidé de mettre en place une commission « menu » au sein du collège qui sera opérationnelle au mois de novembre pour discuter des menus du collège. Actuellement, seul le chef de cuisine établit les menus à partir de recommandations transmises par les autorités de tutelle.

Le Conseil de vie Collégienne :

Mme la Principale adjointe rappelle son objectif qui est de rendre les élèves les plus citoyens possibles, et qu'ils soient acteurs et à l'origine de projets. L'année dernière, il a été proposé d'installer des bancs supplémentaires dans l'établissement. Une campagne de slogans « bien vivre ensemble » a également été lancée.

Monsieur le Conseiller Principal d'Education précise que l'établissement a souhaité mettre en place un CVC mais les textes réglementaires qui définissent ses missions ne sont pas encore publiés. Pour autant, le fonctionnement mis en place cette année s'appuie sur un projet de textes transmis aux établissements à la rentrée 2016.

A travers les projets et actions des élèves du CVC, l'objectif recherché est bien de développer l'autonomie et la responsabilisation des élèves.

RUBRIQUE II. Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 Délégation de signature (du Conseil d'administration à la Commission Permanente et du Conseil d'administration au Chef d'établissement)

M. le Principal propose que le CA délègue des attributions à la Commission permanente. Il précise que la commission permanente est obligatoirement saisie des questions relevant des domaines pour lesquels l'EPL dispose d'une autonomie, c'est le cas par exemple pour la répartition de la dotation horaire globale.

Par contre, la commission permanente peut statuer à la place du conseil d'administration dans des domaines qui lui sont délégués par le conseil d'administration conformément à la réglementation. Cela permet une plus grande rapidité et une plus grande efficacité dans le traitement de certains dossiers et allège par la même occasion l'ordre du jour parfois dense des conseils d'administration.

Monsieur le Principal propose d'attribuer à la commission permanente les compétences suivantes prévues à l'article 421-20 à l'exception de celles prévues aux alinéas 1, 2, 3, 4, 5 et 11 :

- Contrats et conventions,
- Association sportive,
- Voyages scolaires.

Vote à l'unanimité

M. le Principal demande également une délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour les crédits ouverts au budget.

Vote à l'unanimité – Délibération n° 24 et Délibération n°25

Sujet 2.2 Budget 2017

Monsieur le Principal indique que la construction du budget et sa présentation au conseil d'administration constituent un moment important pour l'établissement car les choix qui sont effectués impactent fortement la vie au quotidien de l'établissement, notamment les conditions de travail pour toute la communauté scolaire.

Après avoir distribué le rapport budgétaire 2017 à l'ensemble des membres du conseil d'administration, Monsieur le Principal présente d'abord le contexte dans lequel cet exercice s'inscrit

et notamment une augmentation régulière et continue des effectifs qui s'accompagne d'une augmentation de la dotation de fonctionnement, part très importante du budget. Il précise ensuite les grandes orientations budgétaires retenues, puis les grandes étapes de la construction du budget avec le volet « recettes », puis le volet « dépenses ».

Monsieur le gestionnaire présente alors la construction du budget 2017 de manière détaillée, domaine par domaine, puis activités par activités. Il dresse le bilan comparatif avec le budget 2016 afin de mettre en évidence les différentes évolutions.

Monsieur le gestionnaire indique que le budget 2017 est présenté en équilibre et précise que les neutralisations d'amortissements provoquent un résultat négatif mais ne perturbent pas l'équilibre budgétaire.

Vote à l'unanimité – Délibération n°27

Sujet 2.3 Contrats et conventions

M. le Principal demande au Conseil d'administration l'autorisation de signer une convention Free pour 2 abonnements à 2 euros chacun par mois pour l'assistante sociale et l'infirmière. N'étant pas présentes dans l'établissement tous les jours, il sera plus aisé de les contacter. Actuellement, elles utilisent leur portable personnel.

Vote à l'unanimité – Délibération n°22

Sujet 2.4 Mise au rebut

M. le Gestionnaire présente la liste des biens destinés au rebut aux membres du Conseil d'administration.

Vote à l'unanimité -- Délibération n°28

Sujet 2.5 Décisions budgétaires

M. le Principal demande au Conseil d'administration l'autorisation d'affecter 10 000 euros de loyers aux dépenses ALO (Administration et logistique).

M. le Principal demande au Conseil d'administration l'autorisation d'admettre en non-valeur deux créances de 11.84 euros et 34.65 euros en prélevant sur les réserves disponibles du SRH (Service Restauration Hébergement)

Vote à l'unanimité – Délibération n° 27

Sujet 2.7 Acceptation d'un don

Monsieur le Principal informe le conseil d'administration que le journal du collège, « Les potins d'abord », a reçu une récompense d'un montant de 200 euros par le journal Ouest France dans le cadre du Prix « Coup de cœur » en juin 2016. M. le Principal demande l'autorisation d'effectuer un ordre de recette.

Vote à l'unanimité – Délibération n° 28

Dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, le collège a sollicité l'association « La Ligue contre le Cancer » pour une action d'information auprès des élèves du niveau 5^{ème}. M. le Principal demande l'autorisation de faire un don de 50 euros pour « La Ligue contre le Cancer.

Vote à l'unanimité -- Délibération n°26

Sujet 3.1 Point sur les effectifs en 6^{ème}

Le tableau de répartition des élèves par école d'origine est remis aux membres du Conseil d'administration.

Au conseil d'administration du 06 octobre dernier, un membre du conseil d'administration a souhaité avoir des précisions sur l'origine des élèves par commune de résidence et par école. Monsieur le Principal distribue un tableau avec des données détaillées. Un représentant des parents d'élève s'étonne du faible effectif des enfants originaires de la Chapelle-Thouarault.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 h 50